

Amendement Emancipation sur les AED

Ajouter un 2.4.2.2 AED : un corps d'animateurs –trices scolaires

Pour répondre à la difficulté d'offrir des perspectives aux dizaines de milliers d'AED qui désirent rester dans l'éducation (et donc de les syndiquer plus), ainsi qu'à la nécessité, rendu encore plus criante par la situation sanitaire, d'augmenter les personnels capables de prendre en charge les élèves en dehors de l'enseignement et qui soient formé.es pour cela et disposent d'un véritable statut, la FSU soutient la revendication de création d'un corps d'animateurs –trices scolaires portée par la lutttes des AED et elle va contribuer, dans un cadre unitaire à définir plus précisément un tel corps.

Pour	Abstention	Refus de vote	Contre
50		95	